

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2018.

LIBELLES	2ème Trimestre 2018	2ème Trimestre 2017	au 30.06.2018	au 30.06.2017	au 31.12.2017	Variations Juin 2018 / Juin 2017
					**	
1- Produits d'exploitation bancaire	263 056	194 559	490 523	367 071	812 794	33,6%
a- Intérêts	205 122	143 600	380 916	274 247	627 052	38,9%
b- Commissions en produits	26 006	21 154	49 903	38 458	87 556	29,8%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 874	4 749	13 484	11 400	21 150	18,3%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	26 054	25 056	46 220	42 966	77 036	7,6%
2- Charges d'exploitation bancaire	123 991	86 906	237 380	169 384	368 488	40,1%
a- Intérêts encourus	122 660	85 674	235 551	167 806	365 239	40,4%
b- Commissions encourues	1 331	1 232	1 829	1 578	3 249	15,9%
3- Produit net bancaire	139 065	107 653	253 143	197 687	444 306	28,1%
4- Autres produits d'exploitation	284	151	430	296	582	45,3%
5- Charges opératoires, dont :	61 619	52 120	119 885	102 806	220 836	16,6%
a- Frais du personnel	45 633	42 497	88 967	83 841	179 347	6,1%
b- Charges Générales d'exploitation	14 012	8 284	27 085	16 303	35 110	66,1%
6- Structure du portefeuille			1 611 959	1 356 182	1 412 239	18,9%
a- Portefeuille titres-commercial			121 003	6 408	4 929	1788,3%
b- Portefeuille d'investissement			1 490 956	1 349 774	1 407 310	10,5%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			8 970 669	7 881 697	8 725 577	13,8%
8- Encours des dépôts, dont :			7 623 959	6 906 732	7 633 299	10,4%
a- Dépôts à vue			2 218 868	1 755 613	2 046 240	26,4%
b- Dépôts d'épargne			2 595 478	2 302 771	2 470 797	12,7%
9- Emprunts et ressources spéciales			532 675	432 914	509 410	23,0%
10- Capitaux Propres *			977 722	777 141	777 438	25,8%
* Compte non tenu du résultat de la période						
** Chiffres approuvés par l'AGO du 30/04/2018						

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **DE LA BNA ARRETES AU 30 JUIN 2018**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Les indicateurs arrêtés au 30 Juin 2018 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2017 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 30.06.2018 et au 30.06.2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2018

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **8.971** millions de dinars au 30.06.2018 contre **7.882** millions de dinars au 30.06.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **13,8%**.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Juin 2017 et Juin 2018 une augmentation de **717** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **10,4%**.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **491** millions de dinars au 30.06.2018 contre **367** millions de dinars au 30.06.2017, enregistrant une augmentation de **124** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **33,6%**.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **68** millions de dinars, passant de **169** millions de dinars au 30.06.2017 à **237** millions de dinars au 30.06.2018, soit un taux de progression de **40,1%**.

- Le produit net bancaire s'est établi à **253** millions de dinars au 30.06.2018 contre **198** millions de dinars au 30.06.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **28,1%**.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de **16,6%** entre Juin 2017 et Juin 2018 passant de **103** millions de dinars au 30.06.2017 à **120** millions de dinars au 30.06.2018. Cette augmentation est due à la constatation d'une provision au titre du premier semestre 2018 de **9,9** millions de dinars constituée pour la couverture de la contribution au fonds de garantie des dépôts prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017.